



Programme Junior

Frequently Asked Questions

Sur les conditions d'accès

1. Je n'ai pas encore suivi l'Infocycle. Comment puis-je m'inscrire ?
Vous pouvez vous inscrire via le formulaire en ligne sur le site CTB: www.btcctb.org/fr/infocycle
Tenez compte cependant des temps d'attentes importantes, allant de 3 à 6 mois, voir plus.
Inscrivez-vous donc au plus vite!
2. Je ne peux plus m'inscrire pour un Infocycle avant le prochain appel à candidatures. Puis-je poser ma candidature quand même déjà, puis suivre l'Infocycle au plus vite après?
Non, il faut être déjà en possession du certificat du Infocycle à la date de clôture de l'appel à candidatures.
3. J'ai travaillé en tant que volontaire dans un pays en voie de développement pour lequel j'ai reçu une petite compensation. Je peux encore postuler ou non ?
Tout va dépendre du statut sur lequel vous avez été engagé, du montant de la compensation et du type de contrat qui vous liait avec l'organisme d'envoi. Si vous aviez un statut de stagiaire, bénévole,... la compensation n'est pas considérée comme rémunération et vous pourrez donc poser votre candidature. En cas de doute ou de litige, le service juridique de la CTB analysera le contrat ou la convention et émettra un avis sur la question.

Sur la procédure de sélection

4. Il m'est impossible de participer aux épreuves de sélection aux dates proposées. Puis-je les faire à une autre date ?
L'épreuve écrite est fixe : une journée pour les candidats néerlandophones, une journée pour les candidats francophones. Il n'est pas possible de présenter l'épreuve à une autre date que celle annoncée aux candidats. Tous les candidats se présenteront le jour-dit.
En ce qui concerne l'épreuve orale, les candidats ont le choix entre plusieurs dates. Elles sont communiquées aux candidats qui confirment le jour qui leur convient le mieux, en fonction des disponibilités. La sélection orale se déroule sur une période de deux semaines. (voir calendrier pour les dates exactes)
5. Je n'ai pas un profil "technique" (ingénieur, économiste, etc...) Ai-j'une chance d'obtenir un jour un poste comme Assistant Junior sur le terrain?
Le « matching » peut se faire sur base de plusieurs éléments-clés du CV du candidat, tels que le(s) diplôme(s), les connaissances informatiques, l'expérience professionnelle, les stages effectués lors des études, les connaissances linguistiques, voire les hobbies.
Les candidats qui ont un profil moins technique, plus général que les autres ont pratiquement autant de chances de se voir affecter à un projet que les « techniciens » En effet, certaines demandes de poste sont basées sur les aspects « soft » des projets, tels que la sensibilisation de la population, le thème du genre, ou autre (lisez les témoignages des Assistants Juniors sur <http://blogcooperation.be/>)
6. Si on m'offre une fonction comme Assistant Junior, endéans quel délai dois-je me libérer pour partir sur le terrain?
Le départ au terrain peut se faire au plus tôt le lendemain du briefing pré-départ. La date exacte du départ dépendra de la disponibilité du terrain et de la disponibilité du candidat (études, travail,...). Ainsi le départ peut parfois encore avoir lieu trois mois après la fin du briefings pré-départ.



Sur le départ au terrain

7. Combien de nouveaux Assistants Juniors sont envoyés chaque année au terrain ?
Jusqu'à aujourd'hui le Programme Junior a pu envoyer en moyenne environs entre 30 et 40 nouveaux Assistants Juniors par an. Mais tout dépend des demandes et besoins du terrain ainsi que du nombre d'Assistants Juniors qui prolongent leur contrat.
8. Suis j'obligé(e) à participer à l'entièreté du briefing pré-départ?
Oui, parce que vous seriez déjà sous contrat de travail durant votre briefing pré-départ. En cas de force majeure l'Assistant Junior peut prendre contact avec la responsable du briefing pré-départ.
9. Je ne suis pas disponible pour le prochain briefing pré-départ. Si le Programme Junior m'offre un poste, pourrais-je suivre alors le briefing suivant celui-ci et partir alors plus tard pour cette fonction?
Non, les fonctions proposées par le Programme Junior prennent normalement effet dans un délai de maximum quelques mois après le briefing pré-départ.
Dans votre cas il faut nous signaler lors de la procédure de sélection votre indisponibilité temporaire et attendre le prochain matching et briefing pré-départ.

Sur le travail sur le terrain

10. Si le SVCD me propose une fonction dans le cadre d'une ONG, je partirai avec les mêmes conditions salariales que les volontaires travaillant dans un projet CTB ?
Les conditions tant matérielles que contractuelles sont identiques pour les Assistants Juniors affectés au sein des ONG que pour les Assistants Juniors affectés sur les projets CTB. Le salaire ainsi que les conditions (congés, assurances, billet avion, logement,...) sont donc les mêmes.
11. Puis-je partir avec un contrat de moins d'un an?
Non, le premier contrat du Programme Junior est toujours d'une durée d'une année minimum. Après cette année il est possible de prolonger pour moins d'une année en fonction des besoins du projet.
12. Mon/ma partenaire peut-il/elle m'accompagner sur le terrain?
Oui, mais le Programme Junior et la CTB n'assument aucune responsabilité en ce qui concerne la présence d'amis ou de membres de la famille sur le terrain. Concrètement, cela signifie que ni le Programme Junior ni la CTB n'interviendront pour un éventuel rapatriement, les frais scolaires, les allocations familiales, l'hospitalisation ou le visa du partenaire et/ou des enfants. De plus, le service voyage réserve uniquement le billet d'avion pour le volontaire.